



Procédure de qualification MP et CFC (dès session 2017/18)

Calcul des notes pour la maturité professionnelle (0.1)

Type de branche	Branches	Notes d'expérience (0.5)	Examens (Ex) (0.5)	Notes de branche (0.5)	Coef.	
Fondamentales	Français	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L1	$(é + o) / 2$	$(L1 + Ex) / 2$	1/9
	Allemand	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L2	$(é + o) / 2$	$(L2 + Ex) / 2$	1/9
	Anglais	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L3	$(é + o) / 2$	$(L3 + Ex) / 2$	1/9
	Mathématiques	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	Math	é	$(Math + Ex) / 2$	1/9
Spécifiques	Finances et comptabilité	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	FC	é	$(FC + Ex) / 2$	1/9
	Economie et droit	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	EED	é	$(EED + Ex) / 2$	1/9
Complémentaires	Histoire et institutions politiques	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	His		His	1/9
	Technique et environnement	$(S1+S2+S3+S4) / 4$	Tec		Tec	1/9
Travail interdisciplinaire					$(TIB + TIP) / 2$	1/9

(é = écrit et o = oral)

Arrondis

La note semestrielle est exprimée en notes entières ou en ½ notes

La note d'expérience (moyenne des notes semestrielles) est arrondie en notes entières ou en ½ notes

La note d'examen est arrondie en notes entières ou en ½ notes. Chaque examen ou partie d'examen est arrondi en notes entières ou en 1/2 notes.

La note de branche s'il n'y a pas d'examen est la note d'expérience

La note de branche s'il y a examen est la moyenne arithmétique (arrondie en notes entières ou en ½ notes) entre la note d'expérience et la note examen

La note globale MP est arrondie au dixième

Calcul des notes pour le CFC Partie école (0.1)

Branches	Notes d'expérience (0.5)		Examens (Ex) (0.5)	Notes de branche (0.1; sauf pour L1, L2, L3)	Coef.
ICA	(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6	ICA	écrit	(ICA + Ex) / 2	1/8
E & S 1 Examens « finances et comptabilité » et « économie et droit »				Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'examen MP « finances et comptabilité » et « économie et droit »	2/8
E & S 2 Notes d'expérience « finances et comptabilité » et « économie et droit »				Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'expérience MP « finances et comptabilité » et « économie et droit »	1/8
Français (L1)				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
Allemand (L2)				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
Anglais (L3)				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
Travaux de projet : Approfondir et relier (A&R) et Travail Autonome (TA)*				(A&R + TA) / 2	1/8

* La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des 3 modules effectués constitue la note A&R. La note de branche « Travaux de projet », arrondie à la première décimale, est composée à part égales des notes A&R et TA.

Arrondis: idem MP, sauf pour la note de branche (cf. colonne "Notes de branche")

**Calcul des notes pour le CFC****Partie entreprise (0.1)**

Branches	Notes de branche (0.5)	Coef.
Note d'expérience de la partie entreprise		
- 2 STA (Situation de travail et d'apprentissage)	(STA1 + STA2 + CC-PPI + UF) / 4	1/2
- 1 CC-PPI (note de contrôle des compétences dans le cadre des PPI)		
- 1 UF (unité de formation dans le cadre du stage de longue durée)		
Pratique professionnelle écrit	Examen écrit	1/4
Pratique professionnelle oral	Examen oral	1/4

Bases légales :

> MP

> Ordonnance fédérale du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale

> Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012

> CFC

> Ordonnance du SEFRI du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec CFC (orfo)

> Plan de formation employé-e de commerce CFC du 21 novembre 2014

> Reprise des notes MP : art. 44 orfo